



SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : Monsieur Jean-Pierre JACQUEMOT, Maire

MEMBRES PRESENTS :

MM JACQUEMOT JP, DANVE F, GONDARD I, BURNICHON C, GERBERON A, PONCET M-F, TERRAILLON L, BEREZIAT Ch, TRIPARD V, PERRIN E, MOGE M, FROGET F, COMBY P.

Absents et excusés : MM Eric TUREAU et Michel DEFLACHE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 14 septembre 2016. Ce document est adopté à l'unanimité.

Monsieur Loïc TERRAILLON est désigné comme secrétaire de séance.

Puis il invite l'assemblée à délibérer sur les sujets suivants : Plan Local d'Urbanisme : information PADD, Revalorisation des tarifs ANNEE 2017, Subventions Région et Europe, Voirie, Ouverture dominicale des Commerces, Entretien professionnel – personnel communal et enfin Questions diverses.

PLAN LOCAL D'URBANISME : INFORMATIONS SUR LE PADD

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu avec les personnes associées concernant notre PADD. Celui-ci a déjà été débattu en Conseil municipal ; une réunion s'est tenue mercredi 23 novembre 2016 avec le Bureau d'étude LATITUDE afin d'apporter des précisions supplémentaires sur le PADD.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'apporter certaines informations concernant le PADD, en particulier :

- Le PLU raisonne sur 12 ans (jusqu'en 2029). Le rythme de construction se conforme à celui du SCOT. Ainsi le PLU devra dégager une soixantaine de logements. La commune rappelle que ce potentiel est théorique et que plusieurs parcelles, actuellement classées en zone

constructible, ne font pas l'objet de permis de construire (volonté de conserver de grands terrains...)

- Après avoir développé ces hameaux, la commune est en train de recentrer son urbanisation sur le centre (lotissement du Clos du Bourg). Saint-Loup souhaite poursuivre cette démarche en urbanisant les terrains à proximité de la centralité.
- Un tènement est porteur de forts enjeux notamment pour développer des équipements et des services. Il est situé au Nord de l'école et de la mairie. Son urbanisation apparaît pertinente. Toutefois, celui-ci ne sera pas urbanisé pour de l'habitat, une partie du secteur n'était pas desservie par les réseaux (assainissement, eau potable, électricité et voirie).
- La commune souhaite mettre en place des densités minimales sur les zones AU afin de limiter la consommation foncière. Ainsi, pour préserver les espaces agro-naturels, le PLU dégage environ 5 ha de potentiels constructibles (dans le respect des orientations du SCOT). Cette capacité limitera les dynamiques de consommation foncière.
- Les enveloppes urbaines des hameaux et des quartiers périphériques ne sont plus amenées à étendre. Toutefois, dans certains secteurs et notamment ceux desservis par l'assainissement collectif, le comblement des dents creuses sera autorisé.
- En particulier, les hameaux et quartiers de Montferrat, La Goutte, Blain et Vindry verront leurs dents creuses comblées.
- Maintenir la cohérence paysagère des quartiers périphériques : homogénéité des hauteurs et des volumétries, implantation des constructions en retrait, espace vert nombreux.....

Monsieur le maire conclut en précisant que ce sont des informations qui restent mineurs : on ne refait pas le débat sur le PADD.

REVALORISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :
SALLE DES FETES « ALDO MEGGIOLARO »

- | | |
|--|-----------|
| • Particuliers de Saint-Loup | 250 euros |
| • Associations et Sociétés de St Loup | 140 euros |
| • Commerçants de Saint Loup,
traiteurs, personnes, Associations
extérieures à la Commune | 650 euros |
| • Caution (y compris lave-vaisselle) | 400 euros |

PETITE SALLE DES FETES 130 euros

COLOMBARIUM

- 560 euros pour une durée de 15 ans avec plaque
- 830 euros pour une durée de 30 ans avec plaque

CONCESSIONS CIMETIERE

- Cinquantenaire 310 euros
- Trentenaire 205 euros

PHOTOCOPIES

- A4 noir et blanc 0,20 euros
- A4 couleur 0,25 euros
- A3 noir et blanc 0,35 euros
- A3 couleur 0,40 euros

Le tarif des photocopies reste identique à celui de l'année 2016.

Après avoir délibéré le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consentir le tarif « Association » ou « particulier » de Saint-Loup, à titre exceptionnel à des demandeurs étrangers à la Commune et approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Subventions REGION & EUROPE : création du terrain multisport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la subvention DETR 2016 concernant l'opération « création d'un terrain multisport » n'a pas été accordée à la Commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'une convention attributive du partenariat territorial a été signée avec le Département en date du 18 novembre 2016. Le PACTE (Partenariat avec les Communes de notre Territoire) a été délivré à la Commune en NOVEMBRE 2016.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de la subvention accordée par le Département du Rhône à la Collectivité. Le montant de la subvention attribuée à la Collectivité s'élève à 50 276 euros pour un montant total de la dépense de 164 000 euros HT. Le Département s'engage à apporter son concours financier dans la limite des crédits votés dès la signature de la présente convention.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un dossier peut être présenté à la Région concernant l'opération « création d'un terrain multisport ». Il indique également que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à faire des demandes de subventions auprès d'autres organismes tels que : Europe, Etat, Département et Communauté d'Agglomération.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Département du Rhône a procédé à la répartition de la dotation relative au produit des amendes de police.

S'agissant de notre commune, Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que cette dotation s'élève à 4 723 euros.

Monsieur GERBERON prend la parole et informe le Conseil municipal que le programme PATA a été effectué par les services de la COR comme prévu. Les travaux du chemin situé entre Les Cures et le Chemin des Flaches (voie d'intérêt communautaire) ont été réalisés rapidement par la COR.

Le chemin de la Roue, voie communale, est très dégradé : la Commune envisage une réfection. Enfin, Monsieur GERBERON ajoute que le passage piéton situé devant la propriété de Monsieur ROSIER sera déplacé. Un panneau sera mis en place pour signaler le passage piéton.

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que conformément à l'article L3132-26 et L3132-27 du Code du Travail, le Centre LECLERC sollicite une dérogation afin d'ouvrir exceptionnellement leur commerce toute la journée les Dimanches de l'année 2017 suivants :

- Dimanche 26 novembre 2017
- Dimanche 17 décembre 2017
- Dimanche 24 décembre 2017
- Dimanche 31 décembre 2017

Monsieur le Maire ajoute que les autorisations d'ouverture feront l'objet d'un arrêté du maire.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL – CDG69

Dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel, 4 critères avaient été retenus :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les critères retenus ci-dessus ont été présentés à la réunion du Comité Technique Paritaire du 18 octobre 2016. Les membres du Comité technique ont pris connaissance de notre projet de fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel et ont émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide également ces 4 critères à la majorité : 12 pour et 1 abstention (Monsieur Alain GERBERON).

QUESTIONS DIVERSES

Commission tourisme de la COR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Patrick COMBY est désigné comme délégué « Tourisme » auprès de la COR.

Urbanisme

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal quatre permis de construire déposés récemment en mairie.

Regroupement de communes

Monsieur le Maire confirme au Conseil municipal que la réflexion sur le regroupement de communes se poursuit. Une réunion de travail réunissant l'ancien SIVOM s'est déroulée à Saint-Forgeux ; Monsieur le Maire de Saint Germain Nuelles était également présent.

Un comité de pilotage devrait naître, composé de l'ensemble des Maires, pour se réunir en janvier 2017. Le regroupement de communes, s'il a lieu, se concrétisera à l'horizon 2019 -2020.

Ecole

Madame Isabelle GONDARD informe le Conseil municipal qu'une réunion « encadrants TAP et Cantine » a eu lieu au mois d'octobre 2016 ; La Commune devra renforcer le personnel cantine et un règlement intérieur sera établi pour le Restaurant scolaire. Le PPMS est achevé : ce document répertorie les actions à mener en cas d'attentats ou catastrophes naturelles.

Site internet de la Commune

Monsieur Clément BURNICHON explique au Conseil municipal que le site internet de la Commune est en cours de réalisation. Il ajoute qu'il serait souhaitable que celui-ci soit prêt pour les vœux du Maire et consultable au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le maire précise que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu dimanche 8 janvier 2017 à 10 h 30 à la salle des fêtes « Aldo Meggiolaro ».

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 45